



## RÉGIONALISATION: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SANTÉ DES ANIMAUX DANS LE CADRE DU CINQUIÈME EXAMEN

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 25 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

#### 1 INTRODUCTION

1.1. Les États-Unis apprécient le travail du Comité sur la régionalisation relative à la santé des animaux, notamment sa séance thématique de juillet 2017 sur ce sujet. La séance thématique a fourni aux Membres des renseignements pratiques sur les normes de l'OIE pertinentes pour la régionalisation et a clarifié les implications de la récente procédure de règlement des différends de l'OMC sur la façon dont les Membres appliquent ces normes. De plus, les expériences en matière de régionalisation, que les Membres, développés et en développement, ont partagées au cours de cette séance, ont montré les défis et les opportunités liés à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'article 6 de l'Accord SPS.

1.2. En outre, la récente note du Secrétariat sur les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) (G/SPS/GEN/204/Rev.18) indique que les PCS relatives à la santé des animaux et aux zoonoses sont toujours un sujet prédominant dans les discussions du Comité. En effet, 37% des PCS soulevées dans le Comité depuis 1995 concernent des mesures zoosanitaires, plus que tout autre type de mesure SPS. La note du Secrétariat mentionne également le rôle actif des pays en développement et des pays les moins avancés à la fois en soulevant des PCS et en maintenant des mesures préoccupantes concernant la santé des animaux. Les statistiques figurant dans la note du Secrétariat corroborent l'idée reconnue par les Membres au septième considérant du préambule de l'Accord SPS, selon laquelle les pays en développement peuvent rencontrer des difficultés spéciales pour se conformer aux mesures SPS des Membres importateurs, et aussi pour formuler et appliquer des mesures SPS sur leur propre territoire. Il nous semble que les Membres du Comité voudront continuer à aider les pays en développement dans leurs efforts à cet égard. Nous pensons donc que ce sujet devrait être abordé dans le cadre du cinquième examen.

1.3. À cette fin, nous invitons le Comité à envisager des activités concrètes et des domaines de discussion ciblés qui pourraient contribuer à la capacité des Membres de renforcer la mise en œuvre et le fonctionnement de l'article 6 de l'Accord SPS et à leur préparation à cet égard. Dans ce document, nous présentons aux Membres et au Comité des suggestions pour aborder plusieurs défis concernant la régionalisation en rapport avec la santé des animaux, qui peuvent accroître les possibilités de faciliter le commerce sûr des animaux et des produits d'origine animale. Nous espérons que les activités et les discussions suggérées pourront aboutir à des recommandations consensuelles pour renforcer la mise en œuvre et le fonctionnement de l'article 6 pour adoption lors du cinquième examen.

---

## **2 ACTIVITÉS POUR PROMOUVOIR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA RÉGIONALISATION**

### **2.1 Renforcer l'engagement au niveau régional**

2.1. L'Annexe A de l'Accord SPS prévoit que les normes, directives et recommandations établies sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sont des normes, directives et recommandations internationales aux fins de l'Accord. Les concepts clés abordés dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (ci-après dénommé le "Code") comprennent le zonage et la compartimentation. Nous pensons qu'il serait bénéfique de promouvoir une meilleure compréhension commune entre les Membres du sens précis et de l'application pratique de ces concepts. Les Membres devraient encourager une discussion plus large sur la signification et l'application pratique de ces concepts dans les lieux où les responsables de la santé des animaux (y compris les vétérinaires en chef) sont présents. Les événements régionaux sont particulièrement appropriés pour de telles discussions car les pays voisins sont souvent confrontés aux mêmes défis en matière de santé animale et ils font souvent du commerce les uns avec les autres. En outre, l'utilisation d'événements régionaux peut aussi permettre de tirer le meilleur parti des ressources limitées. Il peut s'agir des réunions régionales de l'OIE et d'autres réunions où les questions de santé animale sont examinées en détail, y compris les activités du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) sur la santé des animaux. Nous souhaiterions que des rapports sur ces discussions soient présentés au Comité par les Membres, ainsi que par l'OIE, le STDF et les observateurs représentant les groupes économiques régionaux, au titre des points pertinents de l'ordre du jour des réunions du Comité.

### **2.2 Augmenter l'échange de renseignements sur les cadres réglementaires, les procédures et les processus nationaux**

2.2. Comme cela a été noté à la séance thématique, l'application pratique du concept de régionalisation a lieu dans un cadre réglementaire général ou un ensemble de processus et procédures au niveau national, qui sont liés dans certains cas à des cadres, des processus et des procédures au niveau régional. Des efforts pour permettre de mieux comprendre comment les Membres ont appliqué le zonage et la compartimentation à travers leurs cadres et processus réglementaires nationaux peuvent procurer de nombreux avantages. En continuant à partager leurs expériences dans ces domaines au sein du Comité, les Membres fournissent des exemples concrets de cadres et des procédures qui répondent à des problèmes communs. De tels exemples peuvent aider les Membres à mieux comprendre comment l'application de la régionalisation peut être bénéfique aux pays exportateurs et importateurs, tout en apportant des solutions pratiques aux problèmes communs qui peuvent apparaître. Nous invitons donc les membres du Comité à étudier les moyens d'augmenter l'échange de renseignements sur ces concepts.

### **2.3 Élaborer des études de cas qui rendent compte des succès**

2.3. Des exemples concrets de succès peuvent aider les Membres à mieux comprendre comment l'application de la régionalisation peut apporter des avantages à la fois aux pays exportateurs et aux pays importateurs. À cet égard, nous invitons donc le Comité à envisager de tenir une nouvelle séance thématique consacrée à une étude de cas détaillée sur la manière dont un ou des Membres ont appliqué avec succès la régionalisation pour une maladie animale spécifique du point de vue des pays exportateurs et des pays importateurs. À notre avis, il existe plusieurs exemples de régionalisation qui pourraient être de bons candidats pour cette étude de cas. Une étude de cas décrivant les processus et les procédures employés pour l'application réussie de la régionalisation, avec une description des défis et des bénéfices, pourrait être utile aux Membres qui cherchent à accéder à d'autres marchés pour leurs exportations par le biais de la régionalisation.

## **3 ACTIVITÉS POUR AIDER LES MEMBRES À SURMONTER LES DÉFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉGIONALISATION**

3.1. Les Membres ont exprimé des préoccupations au sujet des défis qu'ils ont rencontrés dans la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord SPS. Ces défis sont notamment les suivants: développement insuffisant des cadres institutionnels et procéduraux nationaux pour mener les activités de régionalisation; manque d'informations, de personnel ou d'autres ressources pour évaluer les caractéristiques SPS d'une région, sur le territoire national ou à l'étranger; forte

rotation du personnel qui empêche de garder le personnel qualifié; et influences politiques ou autres qui empêchent de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques. Il se peut en outre que certains Membres n'aient pas l'infrastructure zoosanitaire et les ressources requises pour générer les données et les autres renseignements nécessaires pour faire en sorte que leurs mesures soient adaptées aux caractéristiques SPS spécifiques d'une région, sur le territoire national ou à l'étranger.

3.2. Nous aimerions proposer d'examiner plusieurs idées qui pourraient aider les Membres à surmonter ces défis, tout en garantissant que les autres Membres ne soient pas injustement pénalisés par la réticence injustifiée d'un Membre à respecter ses obligations au titre de l'article 6.

### **3.1 Développer des matériels de formation**

3.3. L'OIE et les Membres intéressés pourraient travailler ensemble afin de développer des matériels de formation, sur papier ou en ligne, pour aider le personnel des gouvernements Membres à informer les décideurs de haut niveau de l'importance du respect de leurs obligations au titre de l'article 6 et des avantages qui en découlent. Les matériels pourraient être utilisés pour aider le personnel de niveau technique à justifier les demandes de personnel suffisant et d'autres ressources pour mener à bien la régionalisation.

### **3.2 Élargir l'engagement entre pairs parmi les experts**

3.4. Les Membres qui ont une infrastructure zoosanitaire bien établie et des arrangements de régionalisation importants avec leurs partenaires commerciaux pourraient envisager de mettre leurs experts à la disposition d'autres pays pour y former des experts sur les principes de la régionalisation et de l'évaluation des risques et sur des exercices plus pratiques afin d'aider les pays à développer leur propre capacité d'assurer la régionalisation.

### **3.3 Demander de nouveau aux Membres de fournir des renseignements sur leurs expériences**

3.5. Comme lors du quatrième examen, le Comité pourrait de nouveau encourager les Membres à faire part au Comité de leurs expériences, au titre des points pertinents de l'ordre du jour, concernant la régionalisation par et pour elle-même, y compris ce qui a fonctionné ou n'a pas fonctionné, et pourquoi.

---